

108,5 MILLIARDS DE DOLLARS ÉCONOMISÉS GRÂCE AUX MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

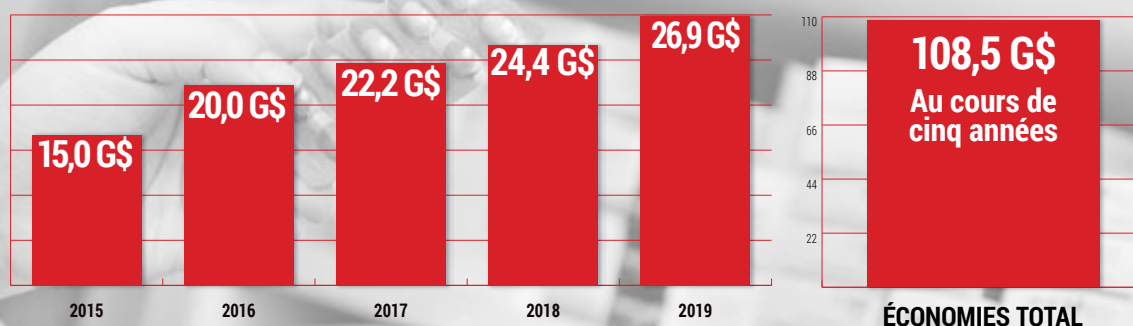
ACMG

Rendre les soins aux patients abordables

La disponibilité et l'utilisation de médicaments génériques sur ordonnance ont permis au système de santé canadien d'économiser **plus de 108,5 milliards de dollars au cours des cinq dernières années**. Les médicaments génériques sur ordonnance jouent un rôle clé afin de rendre les soins aux patients abordables au Canada. Les ordonnances génériques servent à remplir 73% de toutes les ordonnances, mais ne représentent que 19.1% des 30,7 milliards de dol-

lars que les Canadiens ont dépensés en 2019 en médicaments sur ordonnance.

Pour chaque augmentation de 1% d'utilisation de médicaments génériques, **le Canada aurait économisé 658 100 000 \$ en 2019**. Par conséquent, l'utilisation accrue de médicaments génériques sur ordonnance au Canada contribue à la pérennité des régimes d'assurance-médicaments et d'un système de soins de santé plus large.



L'Association canadienne du médicament générique (ACMG) a eu recours à la méthodologie suivante pour le calcul des économies générées par les médicaments génériques d'ordonnance de 2015 à 2019 :

- L'ACMG a acquis et étudié les données de IQVIA sur les ventes canadiennes annuelles de médicaments d'origine et génériques de 2015 à 2019.
- Pour chaque année, l'ACMG a calculé l'écart moyen annuel (l'économie) entre les médicaments génériques d'ordonnance et leur version d'origine.
- L'ACMG a ensuite établi le montant des économies annuelles à partir de cet écart moyen annuel et des ventes annuelles de médicaments génériques, entre 2015 et 2019.

POLITIQUES DE SOUTIEN POUR UNE UTILISATION ACCRUE DE MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE GÉNÉRIQUES À MOINDRE COÛT

- 01.** l'adoption de régimes de propriété intellectuelle équitables pour toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et les fabricants de médicaments génériques;
- 02.** l'étude et l'autorisation rapide des nouveaux produits pharmaceutiques génériques à l'échelle nationale (par Santé Canada);
- 03.** l'inscription rapide des produits pharmaceutiques génériques sur les listes provinciales de médicaments admissibles après l'autorisation de Santé Canada;
- 04.** la modification des régimes d'assurance médicaments publics et privés en vue de maximiser l'usage des médicaments génériques peu coûteux;
- 05.** une évaluation clinique prudente et impartiale du rapport coût-efficacité des nouveaux médicaments brevetés visant à s'assurer qu'ils apportent un bénéfice thérapeutique et pas seulement des coûts plus élevés.